

Les CPE en milieu universitaire :

Un atout précieux pour attirer
les talents et pour favoriser
l'accessibilité à
l'enseignement supérieur.

Mémoire déposé dans le cadre
de l'étude à la Commission des
relations avec les citoyens du
projet de loi 95, *Loi favorisant
l'équité dans l'accès aux
services de garde éducatifs à
l'enfance subventionnés
dispensés par les titulaires de
permis*



Un atout précieux pour attirer les talents et pour favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur.

NOTRE ANALYSE DU PROJET DE LOI 95

HEC Montréal souhaite porter à l'attention des membres de la Commission des relations avec les citoyens quelques observations au sujet du projet de loi 95.

La situation à HEC Montréal

Le Centre de la petite enfance (CPE) de HEC Montréal a ouvert ses portes en février 1987, et dispose de deux installations situées à proximité de nos édifices Decelles et Côte-Sainte-Catherine dans l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Il peut accueillir 112 enfants, dont 20 poupons âgés de 3 à 18 mois, ainsi que 92 petits âgés de 19 mois à 5 ans.

Les trois catégories de membres de notre communauté qui peuvent y avoir accès sont les suivantes :

- La communauté employée;
- Une employée ou un employé du CPE de HEC Montréal;
- Un membre de la communauté étudiante.

Puis, les places toujours disponibles sont mises à la disposition des résidents du voisinage.

La décision de notre établissement d'offrir ces services de qualité aux membres de notre communauté répond à des besoins importants, comme il sera expliqué dans les sections suivantes, tant pour notre communauté employée, professorale et administrative que pour notre communauté étudiante.

La problématique d'un seuil unique homogène de priorisation

L'article 10 du projet de loi, qui prévoit que le CPE ne pourra pourvoir plus de la moitié des places disponibles à des fins de priorisation des membres de sa communauté suscite son lot d'inquiétudes dans notre communauté.

Nous reconnaissons que les besoins d'équité et d'accès auxquels souscrit le gouvernement du Québec sont importants, et que l'accès à ces services demeure un enjeu qui mérite que l'on s'y attarde. Nous y souscrivons également. Cependant, l'inclusion *de facto* des CPE universitaires dans le projet de loi, comme celui de HEC Montréal, avec une limite de priorisation, nous apparaît ne pas tenir compte des missions particulières que ces installations remplissent pour notre communauté.

D'emblée, le gouvernement soutient que les places pourvues via le guichet unique pour l'autre 50% pourraient comporter des membres de notre communauté, en raison de leur proximité à notre campus. La réalité d'un établissement universitaire dans la région métropolitaine de Montréal est toute autre; bon nombre de membres de notre communauté employée et de notre

Un atout précieux pour attirer les talents et pour favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur.

communauté étudiante vivent hors de Montréal, dans les municipalités des couronnes nord et sud. Si la proximité du domicile et/ou du lieu du travail prime pour l'octroi des places non prioritaires, notre communauté en sera automatiquement pénalisée.

En outre, la réalité montréalaise se prête mal à un pourcentage fixe unique et homogène pour l'ensemble du Québec. Ce qui peut faire du sens pour un CPE en région, ne sied pas à la réalité montréalaise.

De plus, notre CPE, à l'instar des autres CPE universitaires, joue un rôle concret dans l'atteinte d'objectifs du gouvernement du Québec en termes de développement socioéconomique, d'amélioration de la productivité et de la consolidation d'une culture d'innovation. C'est là le propre d'un établissement d'enseignement supérieur.

Une offre appréciée par notre communauté employée

Plus que jamais, l'attraction de professeurs-chercheurs se fait dans un contexte où la concurrence est très forte, tant au Québec, au Canada qu'à l'international. Nos efforts de recrutement se font régulièrement auprès de professeurs-chercheurs en début de carrière, souvent avec de jeunes familles. La présence d'un CPE à proximité du lieu de travail, avec la certitude qu'une place est disponible pour leur enfant, est un avantage indéniable qui contribue au choix de notre établissement universitaire pour y poursuivre une carrière académique. Le raisonnement est le même dans l'attraction de talents pour nos employés. Cette assurance d'une proximité avec un service de garde de qualité permet au personnel de bénéficier d'une conciliation optimale travail-famille.

Cela fait partie d'un bouquet d'avantages que nous offrons à notre communauté employée que nous tentons d'attirer dans notre établissement. La fragilisation de cette garantie nous rendrait certainement moins attractif.

Un réel avantage pour notre communauté étudiante

Une des valeurs fondamentales qui anime notre établissement est certainement l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Le Québec ne peut que gagner à ce qu'une proportion toujours croissante de sa population fréquente les établissements d'enseignement supérieur. En ce sens, nous souscrivons sans réserve aux objectifs stratégiques du ministère de l'Enseignement supérieur d'attirer davantage de personnes aux études supérieures, et d'accroître le niveau de scolarité de la population québécoise. Permettre la conciliation famille-études est un facteur à notre avis indispensable à l'atteinte de cet objectif. Cependant, nous constatons que de plafonner la priorisation de notre communauté va dans le sens contraire de cet objectif, et ne ferait que désavantager concrètement un segment de la population que nous tentons d'attirer au sein de notre établissement.

Un atout précieux pour attirer les talents et pour favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur.

Recommandation

Pour ces raisons, nous invitons le gouvernement du Québec à amender le projet de loi 95.

Recommandation principale : nous suggérons au gouvernement du Québec une exemption de l'application de ce plafond de 50% de priorisation des places pour les CPE universitaires, afin de protéger notre capacité de priorisation pour l'ensemble de nos communautés employée et étudiante.